

Compte rendu de l'assemblée du Jeudi 11/10 Campus de la doua

Organisation syndicales de Lyon 1 appelant à l'assemblée : CGT, SOLIDAIRES, FO, FSU, CNT, SGEN-CFDT, UNSA, UNEF

Une centaine de personnes (personnels et étudiants) étaient présentes. L'ordre du jour comportait deux points : une discussion sur la loi (désengagement financier de l'état et autonomie, sélection et orientation des étudiants, statut des personnels et primes...) et des propositions de perspectives.

1^{er} point : discussion sur la loi

- Financement (désengagement de l'état, possibilité de créer des fondations en partenariat avec des entreprises, l'université devient propriétaire de ses locaux) :
 - 1) la loi propose une transposition du système américain en France. Au US, les entreprises financent aussi la recherche fondamentale. Ce ne sera pas le cas en France.
 - 2) La loi est une déclinaison d'une politique plus générale dans la fonction publique (baisse des financements, recherche de la rentabilité vs service public, l'intérêt du patronat passe avant celui des usagers).
 - 3) Il y a déjà un désengagement financier de l'état avec un rôle plus important des financements de la région. Même la région demande des comptes, il y aura des conséquences directes sur la recherche. Plus de boulot pour les services financiers, lien avec l'évaluation à la performance, statut et indépendance des fonctionnaires menacés.
 - 4) L'université est en faillite, nécessité d'aller chercher de l'argent. Il faut que les entreprises financent mais pas de manière directe comme proposé dans la loi. L'état doit réguler pour éviter les conflits d'intérêts. Le problème du financement est un problème politique.
 - 5) Le financement par l'état permet d'éviter les pressions du patronat. Le désengagement a commencé en 1971. Maintenant on demande des diplômes particuliers, des recherches particulières. Prime au mérite = copinage = moyen de pression.
 - 6) Le ministère délègue beaucoup au CA. Chaque université peut alors décider de l'orientation de sa recherche (vs une orientation nationale).
 - 7) Il faut parler de privatisation. Le premier obstacle à la privatisation saute avec la fin du cadre national des diplômes. Droit de regard des entreprises sur le contenu du diplôme à travers le financement. Ex : diplôme Sanofi + licenciements chez Sanofi. Sans diplôme national pas de convention collective.

- La loi et les étudiants (influence sur le contenu des diplômes, budget alloué en fonction du taux d'insertion des étudiants, orientation active)
 - 1) l'usage du taux d'insertion professionnelle est déjà utilisé depuis la LOLF. La loi fusionne la dotation globale de fonctionnement (tous les ans) et la dotation quadriennale. Il ne pourra plus y avoir de modulation des dotations en fonction des besoins de fonctionnement.
 - 2) Forte baisse du nombre d'étudiants (et de Iatoss) au CA.

- 3) Le plus préoccupant pour les étudiants est surtout la possibilité de diplôme comme le diplôme Sanofi à Lyon, la possible augmentation des frais d'inscription (avec le désengagement de l'état, l'université dispose seulement de ce moyen et des financements privés pour fonctionner) et l'instauration de la concurrence entre les facs (facs prestigieuses bien dotés vs facs de secondes zones)
 - 4) Le dispositif d'orientation actif est là pour mettre la pression sur les lycéens et faire une sélection qui ne dit pas son nom.
 - 5) L'insertion professionnelle n'est pas l'objectif de l'université. L'université est un lieu où les étudiants doivent pouvoir faire les études qui les intéressent.
 - 6) Il y a un objectif de fixer des contingents à travers l'orientation active.
 - 7) Ce n'est pas le rôle des enseignants d'orienter les élèves dans les filières à fort taux d'insertion. Chercher à « orienter » les lycéens a pour objectif de s'attaquer au cadre national du bac comme premier diplôme ouvrant à l'université.
- La loi et les personnels (masse salariale intégrée au budget, possibilité de contractualiser toutes les catégories de personnels, 14 enseignants-chercheurs du CA pour nommer tous les enseignants-chercheurs de l'université, possibilité de moduler l'enseignement et la recherche, le président décide des primes à attribuer)
- 1) Le principe du salaire au mérite oblige à l'obéissance et instaure la concurrence entre pairs. Le recrutement va être décidé par seulement quelques personnes hors discipline. L'autonomie conduit à la concurrence entre les facs.
 - 2) L'intrusion du mérite dans le traitement marque la fin des règles qui servaient de base et assuraient la liberté des personnels. Il y aura de la compétition entre chercheurs. Le système est déjà largement sapé (nettoyage et surveillance assurés par des sociétés extérieures)
 - 3) L'autonomie instaure la concurrence. Une université peut choisir de mettre le paquet dans un domaine particulier selon une politique locale. Sur l'avenir des Maîtres de conférence, parallèle avec une entreprise qui formerait de bon cadre puis les laisserait partir à la concurrence.
 - 4) Le CNRS risque d'être intégré à l'université.
 - 5) Pour le recrutement de personnels catégorie A, la négociation se fera directement entre employeur et employé sans règles transversales. C'est la fin de l'indépendance et de l'autonomie des personnels à travers ce type de recrutement.
 - 6) Il y a un phénomène d'atomisation des statuts. L'évaluation individuelle pointe son nez pour les enseignants chercheurs. Possibilité de pression de la direction à travers la modulation entre enseignement et recherche et les primes.

2^{ième} point : les perspectives

- 1) L'assemblée qui a eu lieu avant les vacances demandait le retrait du projet de loi. Il faut maintenant demander l'abrogation. Nous nous étions engagé à travers une motion à tout mettre en œuvre y compris la grève pour résister à cette loi. Beaucoup de syndicats de l'enseignement supérieur (CGT, FSU, FO, SUD, CNT, ...) appellent à la grève le 18.
- 2) Les attaques globales et cohérentes du gouvernement nécessitent une réponse cohérente et globale (en particulier la grève le 18, Sud y appelle). Il est nécessaire d'expliquer largement la loi sur les universités.

- 3) Il faut demander l'abrogation de la loi qui est une déclinaison d'une politique globale au service du patronat et discuter, militer pour expliquer la loi et nos positions. Il y a un effort de construction à faire, il faut en particulier une nouvelle AG à Lyon 1
- 4) Des assemblées ont eu lieu à Lyon 2. Elle appelle à participer à la manif du 18 et demande l'abrogation de la loi.
- 5) La France est le dernier pays européen dont l'université résiste encore. Il est important de faire le pont avec d'autres pays européens.
- 6) Les cortèges de la fac risquent d'être petits ce qui est démobilisateur. L'UNEF n'appelle pas à y participer mais sera à la manif dans le cadre de la défense de la fonction publique.
- 7) FO appelle à la grève le 18.
- 8) La FSU appelle aussi à la grève même si elle se rend compte que la mobilisation des campus est pour le moment faible.

Il est décidé d'appeler à une nouvelle Assemblée le Jeudi 18/10 au matin à 9h. Il y aura un départ collectif pour la manifestation. Le principe de la grève et l'appel à la manifestation est également adopté. Un tract unitaire d'appel à la grève et à la manifestation va être rédigé et diffusé en direction des personnels et étudiants.